



Culture et LEADER : Conciliables ? (5) Opportunités pour les acteurs culturels et artisitiques

















•Un cadre stratégique pour un axe d'un programme européen

- Des principes
- Un cadre réglementaire
 - Exemples concrets

Pierre-Marie SIMON
Chargé de mission Europe / manager Europe Direct

















LE PROGRAMME LEADER

« Liaison entre actions de développement de l'économie rurale »

Le cadre de la Programmation 2014 2020



















Le cadre de la Programmation 2014 2020

- •La stratégie Europe 2020
- ·La politique de cohésion
- Objectifs et priorités pour le développement rural





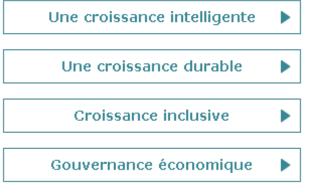


Europe 2020:

Lutter contre la crise

Mettre en place les conditions favorables au développement d'une économie plus compétitive

EUROPE 2020



Éducation/Recherche/Innovation/Société numérique

Eco + compétitive et à faibles émissions de carbone/ Protection de l'environnement/ Technologies et méthodes de production écologiques;...

+ d'emplois et de meilleure qualité/ investissement dans les compétences et la formation/ Modernisation des marchés du travail

Coordination des politiques économiques pour lutter contre la crise









Un emploi pour **75** % de la population âgée de 20 à 64 ans

2. Recherche et développement

Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement

3. Changement climatique et énergies durables

Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de **30 %**, si les conditions le permettent) **par rapport à 1990**

Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique

4. Éducation

Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 % Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans

5. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Réduction d'au moins **20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale**









Les objectifs thématiques

- 1. Recherche et innovation
- 2. Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 3. Compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)
- 4. Passage à une économie à faibles émissions de CO2
- 5. Adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques
- 6. Protection de l'environnement et efficacité des ressources
- 7. Transports durables et suppression des goulets d'étranglement dans les principaux réseaux d'infrastructures
- 8. Emploi et facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre
- 9. Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- 10. Éducation, compétences et apprentissage tout au long de la vie
- 11. Renforcement des capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques







Typologie des aides

Aides Politique de cohésion **PAC** sectorielles **FEAGA** Erasmus +, **Europe FSE FEDER** pour les citoyens **FEADER**

Cadre





Les documents de référence

Stratégie Europe 2020

Croissance intelligente, durable, inclusive

Cadre stratégique commun (CSC)

FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de Cohésion, 11 objectifs thématiques, actions clés soutenues

Accord de partenariat

Document national : utilisation prévue des fonds, mandat de négociation avec la Commission

Programme de Développement Rural FFADER

6 priorités

Programme Opérationnel FEDER, FSE

X priorités

FEAMP

Xpriorités

Possibilité de mobilisation via démarches territoriales intégrées (ou non)

Cadre





Le Cadre Stratégique Commun

Traduit les objectifs généraux et spécifiques de la stratégie EU 2020 en actions clés

=> FEDER/FSE/FC/FEAMP/FEADER

Cadre

Il établit:

- ✓ Pour chaque objectif thématique, les actions clés soutenues par chaque fonds
- ✓ Les principaux défis territoriaux
- ✓ Les principes horizontaux et les objectifs des politiques pour la mise en œuvre des fonds
- ✓ Les zones prioritaires pour les actions de coopération
- ✓ Les mécanismes de coordination entre les Fonds CSC + autres politiques/instruments de l'Union
- ✓ Les mécanismes visant à assurer la cohérence et la comptabilité avec les recommandations de l'Union







Règlement commun au FEDER/FSE/FC/FEAMP/FEADER

Cadre

Objectif : Renforcer la cohérence entre les instruments

- Principes généraux: Partenariat et gouvernance à plusieurs niveau, Egalité Hommes/femmes, DD
- Rappel des priorités du CSC
- Principes du contrat de partenariat
- Concentration thématique, conditionnalité et performance
- Disposition commune en matière de gestion
- Développement local mené par les acteurs locaux
- Harmonisation et simplification des règles d'éligibilité
- **...**





La politique de cohésion

Politique de cohésion



FEAGA
FEADER

Aides sectorielles Erasmus +, Europe pour les citoyens ...







Politique de cohésion

FSE

FEDER

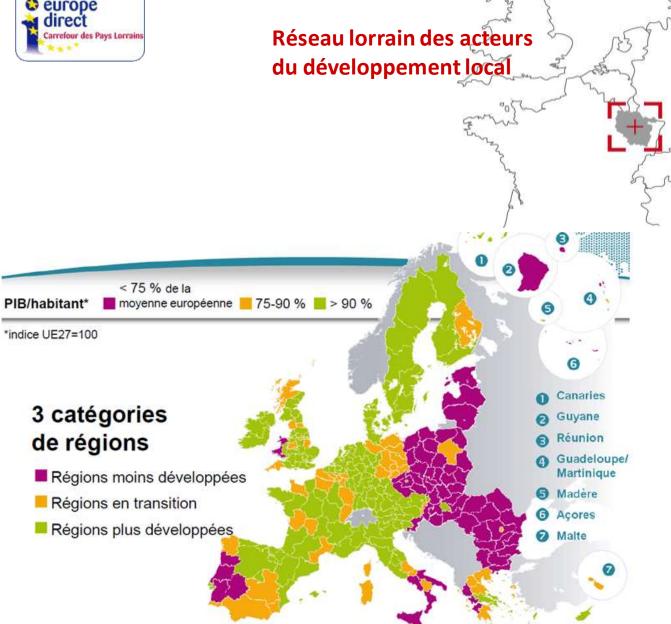
Objectifs

- =>Investissements dans le capital humain
- -faciliter l'accès à l'emploi
- -améliorer la formation des citoyens
- ⇒Investissements dans les infrastructures
- -améliorer l'attractivité des territoires













ARCHITECTURE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

2007-2013		2014-2020		
Objectifs clés		Objectifs	Catégorie de régions	Fonds
Convergence	FEDER FSE Fonds de cohésion	Investissement dans la croissance et l'emploi	Régions moins développées	FEDER FSE
Suppression progressive des aides à la convergence			Régions en transition	
Instauration progressive des aides à la compétitivité régionale et à l'emploi				
				Fonds de cohésion
Compétitivité régionale et emploi	FEDER FSE		Régions plus développées	FEDER FSE
Coopération territoriale européenne	FEDER	Coopération territoriale européenne		FEDER

Politique de cohésion







En Région Lorraine

Politique de cohésion

•FEDER:

- o Autorité de gestion :Conseil Régional de Lorraine
- o Programme opérationnel approuvé par la Commission Européenne
- o Volume financier envisagé: 20 106 240 €

•FSE:

o Autorité de gestion : Conseil Régional de Lorraine (35%) + Etat (dont les départements) (65 %)





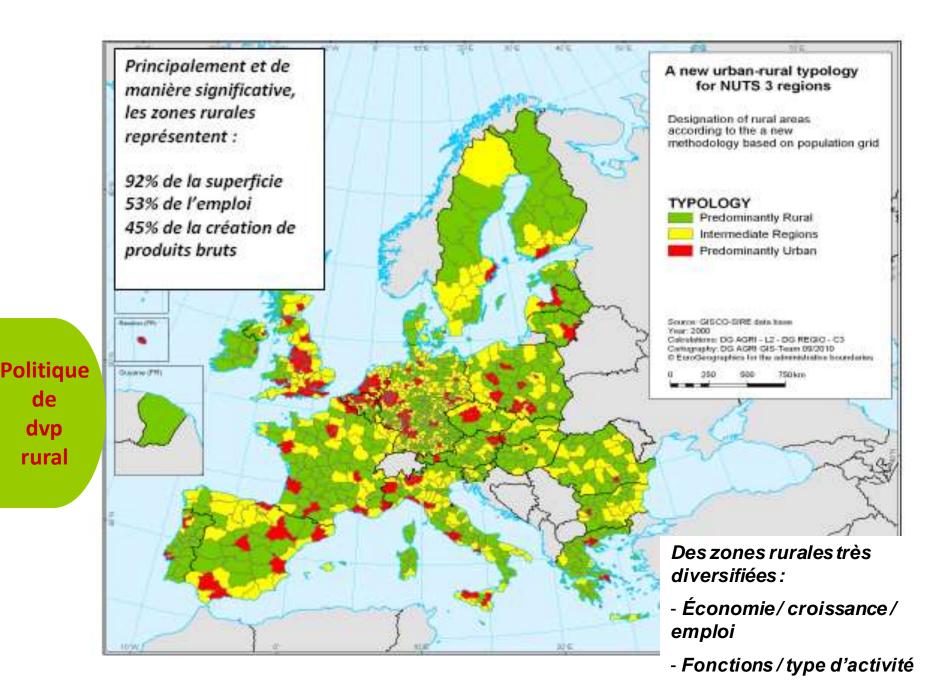
La politique de développement rural

Politique de dvp rural FSE FEDER

FEAGA
FEADER

Aides sectorielles

Erasmus +,
Europe pour les citoyens ...











>> 3 Objectifs généraux

- 1. transfert de connaissance et innovation, compétitivité de l'agriculture
- 2. gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique
- 3. développement territorial équilibré des zones rurales.

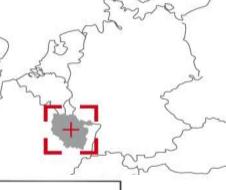
>> Déclinés en 6 priorités

- 1. Encourager le transfert de connaissances et d'innovation
- 2. améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
- 3. Promouvoir l'organisation de la chaine alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
- 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
- 5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la sylviculture
- 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales









Politique de dvp

rural

Stratègie UE 2020 Grands objectifs

1- Emploi

Emploi pour 75% des personne entre 20 et 64 ans

2-R&D / Innovation

3% du PIB UE (à la fois dans le public et le privé) à investir dans R&D / innovation

3- Changement climatique / Énergie

(ou -30%, si les conditions le permettent) (2020/1990) - 20% de l'energie provenant de l'énergie renouvelable - 20% d'augmentation de l'effica

moins 20% d'émissions de GE

4- Éducation

de l'énergie

- réduction en dessous de 10% taux de décrochage scolaire - au moins 40% des 30-34 ans doivent terminer leur 3ème nive d'éducation

5- Pauvreté/exclusion sociale

- au moins 20 millions de personnes sorties du risque de pauvreté et d'exclusion sociale

Objectifs thématiques du cadre stratégique commun

- 1- Recherche, développement technologique, innovation
- 2- Information et technologies de la communication
- 3- Compétitivité des PME, de l'agriculture et de la pêche
- 4- Économie faible en carbone
- 5- Adaptation au changement climatique, prévention du risque
- 6- Environnement et efficacité des ressources
- 7- Transports durables et infrastructures
- 8- Em ploi et m obilité
- 9- Inclusion sociale et combat contre la pauvreté
- 10- Éducation, com pétence et apprentissage en permanence
- 11- capacité institutionnelle et administration publique efficace

Priorité UE pour le développement rural

- 1- Priorité horizontalencourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales
- 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
- 3- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
- 4- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie
- 5- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole et alimentaire, ainsi que dans le secteur de la sylviculture
- 6- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Assistance technique et conditionnalités exante

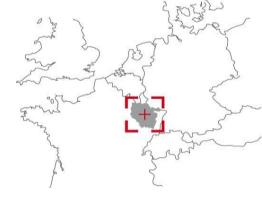
Éléments-clés de la programmation niveau du développement rural

- Analyse des formes, faiblesses, opportunités et contraintes (SWOT) autour du DR
- Identification des besoins
- Fixer des objectifs quantifiés pour les priorités et les zones d'intervent associées
- Choisir des mesures qui peuvent être combinées sous forme de "paquets" pour atteindre les objectif avec une logique d'intervention
- Attribuer, de façon équilibrée et ac hoc, les ressources financières aux mesures pour atteindre l'ensemble des objectifs
- Intégrer au sein des programmes thèmes transversaux: innovation, changement climatique et protection de l'environnement.
- Possibilité de sous-programmes thématiques avec des taux de sout plus élevés
- Plans financiers et indicateurs





rurales;



PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Domaines prioritaires / principales actions

(a) favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones

1- UNE PRIORITÉ TRANSVERSALE

Favoriser le transfert des connaissances et de l'innovation en agriculture, foresterie et dans les zones rurales (b) renforcer les liens entre l'agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation;

(c) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.

2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des EA

(a) faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole;

(b) faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture;

3- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques en agriculture (a) une meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles;

(b) le soutien à la gestion des risques au niveau des exploitations:

Politique de dvp rural







PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT RURAL

4- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie Domaines prioritaires / principales actions

 (a) restaurer et préserver la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens;

- (b) améliorer la gestion de l'eau;
- (c) améliorer la gestion des sols;

5- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

- (a) développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture;
- (b) développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire;
- (c) faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie;
- (d) réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture;
- (e) promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture;

6- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

- (a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois;
- (b) promouvoir le développement local dans les zones rurales;
- (c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologiques de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales.

Les priorités, dans leur ensemble, contribuent à la réalisation des objectifs transversaux liés à l'innovation et à l'environnement ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements.

Politique de dvp rural







Contenu de la programmation

- 1. Un taux de cofinancement unique 63% pour les régions en transition (à l'exception de quelques mesures :installation, formation, création de groupement de producteurs, coopération et Leader 90%); 75% pour les actions en faveur de l'environnement; 75% DOM (90%) art.65 'Participation financière'
- 2. Quelques évolutions relatives aux mesures : suppression des axes et limitation du nombre de mesures
- 3. Les réseaux: maintien du réseau rural et création d'un réseau en lien avec le partenariat européen pour l'innovation (PEI)
- 4. Programme LEADER: maintien de l'obligation d'y consacrer 5% de la maquette et possibilité pour les GAL de mobiliser d'autres fonds

Politique de dvp rural

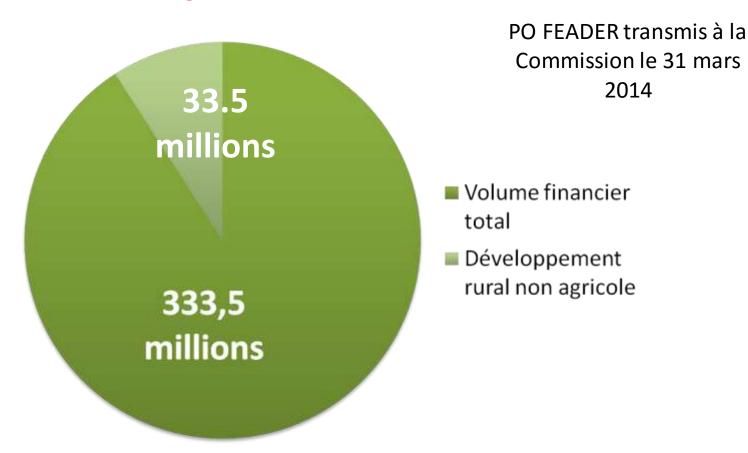






Organisation en Lorraine











Liens utiles

•La stratégie Europe 2020: http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

•Les règlements européens:

http://ec.europa.eu/regional_policy/information/legislation/index_fr.cfm

•La politique de cohésion:

http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

•La politique de développement rural:

http://ec.europa.eu/dgs/agriculture/index fr.htm

•Les fonds européens en France: http://www.europe-en-france.gouv.fr/

•Les fonds européens en Lorraine: http://fondseuropeens.lorraine.eu/accueil.htm







LEADER?

- « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale »
- Un programme intégré dans le 2^{ème} pilier de la PAC financé par le FEADER

1er PILIER:

Politique de soutien au marché et aux revenus

FEAGA
Non cofinancé

2ème PILIER :
Développement rural
FEOGA puis
FEADER
Cofinancé







Objectifs?

- Faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie
- Dynamiser les zones rurales
- Mettre en œuvre des **stratégies locales** intégrant de nouvelles problématiques (notamment agricoles, sylvicoles et environnementales) et **les concrétiser**
- → Les stratégies de développement sont plus efficaces et plus efficientes si elles sont décidées et mises en œuvre au niveau local par les acteurs locaux





Historique

Avant 2007	2007-2013	2014-2020	
➤ LEADER I, LEADER+	➤ LEADER (axe 4 du FEADER),	➢ Développement local mené	
(programme d'initiative	➤Axe 4 du FEP	par les acteurs locaux (DLAL)	
communautaire)	➤ PLIE (plans locaux pour	commun aux 4 fonds et possible choix par les Etats d'un financement multi-fonds Investissement territorial	
➤ URBAN: initiatives innovantes en	l'insertion et l'emploi), PDI (plans		
faveur de la régénération	départementaux d'insertion), PTI		
économique et sociale en zone	(pactes territoriaux d'inclusion)		
urbaine, 1994 -2006 (FEDER)	(FSE)		
➤ EQUAL : projets innovants et	➤ Projets Urbains Intégrés (FEDER)	intégré (ITI)	
transnationaux visant à lutter	➤ Coopération territoriale	➤Mesure 19 FEADER	
contre la discrimination et les	européenne (CTE)		
inégalités sur le marché du travail,			
2000-2006 (FSE)			





Principes

Innovation

Mise en réseau

La coopération entre territoires

LEADER

Démarche ascendante

Partenariat Public-Privé

Stratégie locale de développement par zone

> **Approche** intégrée







Principes

La différence entre l'approche Leader et d'autres mesures de politique rurale plus traditionnelles réside dans le fait que LEADER donne une plus grande liberté d'action au niveau local (les priorités sont définies localement dans une approche ascendante)

→ Les caractéristiques du programme doivent être considérées comme un ensemble interagissant





Principes



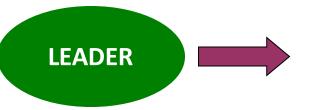
Stratégie locale de développement par zone

- Territoire homogène → 10 à 150 000 habitants
- Cohésion sociale, souvent caractérisé par des traditions communes, une identité locale,
- Besoins et des attentes communs
- Analyse AFOM





Principes

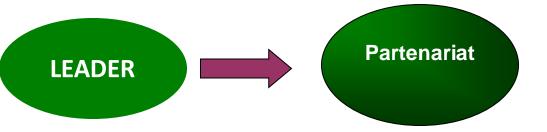


Démarche ascendante

- Prise de décisions par les acteurs locaux
- Acteurs locaux : groupes d'intérêt économiques et sociaux et les organismes publics et privés représentatifs
- → Participation à l'analyse AFOM
- → Participation à l'élaboration et au suivi de la stratégie
- → Participation à la sélection des opération



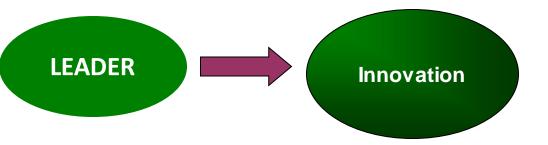




- Rassemblement au sein du Groupe d'action locale
- Portage du programme → détermine et met en œuvre la stratégie
- Programme les aides
- Partenariat public/privé → principe du **double quorum**



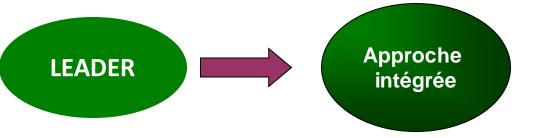




- Favoriser des approches nouvelles et novatrices du développement dans les zones rurales
- L'innovation doit s'entendre au sens large. Elle peut signifier l'introduction d'un nouveau produit, d'un nouveau processus, d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau marché



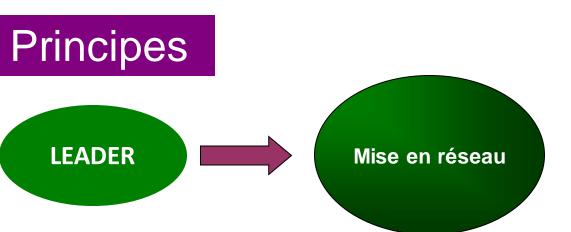




- Stratégie → fondements multisectoriel
- Actions et projets doivent être liés et coordonnés en un ensemble cohérent



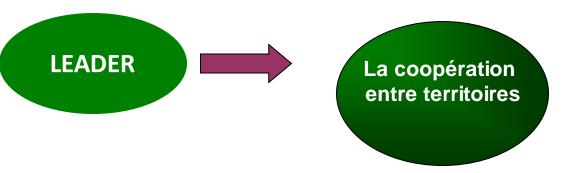




- Echanges/ transfert de pratiques et de savoirs faire







- Va plus loin que la mise en réseau
- Mise en place d'un projet commun
- Coopération transnationale ou interrégionale

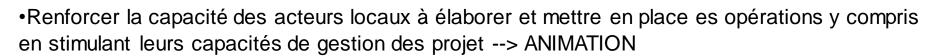


Cadre réglementaire

	DLAL
Territoire	Territoire cohérent Espaces sous-régionaux (10 000 à 150 000 habitants)
Stratégie	Stratégie intégrée et plan d'action
Fonds	Obligatoire pour 5% FEADER; Possible pour autres fonds
Gouvernance	GAL public-privé (+ 50%)
Démarche	Approche bottom-up
Animation territoriale	Dédiée
Gestion	Groupe d'action locale



Les tâches du GAL



- •Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire + critères de sélections objectifs --> comité technique et comité de programmation
- •Assurer lors de la sélection des opérations la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement LEADER --> équipe technique
- •Élaborer et publier des appels à propositions ou une procédure de soumission des projets en continu
- •Réceptionner et évaluer les demandes de soutiens
- •Sélectionner les opérations et déterminer le montant du soutien
- •Suivre l'application de la stratégie de développement + accomplir les actions de communication et évaluation

Vie d'un dossier

Le Service coordonateur régional –

Veille à ce que l'ensemble du ocessus se déroule bien.

Le GAL (équipe technique)

- Accompagne le porteur pour la constitution du dossier (fonction d'animation).
- Analyse la nertinence de l'onération au regard de son plan de dévelopmement

Le GAL (équipe technique)

- Reçoit le dossier de demande d'aide.
- Vérifie la présence des pièces et saisit la date de dépôt du dossier dans Osiris.
- Edite le récépissé de dépôt du dossier (au minimum un formulaire).
- Renseigne les informations des onglets « demandeur » et « demande » dans Osiris.

Le GAL (équipe technique)

 Edite l'accusé de réception du dossier complet (via Osiris) ou bien la liste des pièces complémentaires à fournir et le transmet au maître d'ouvrage.

Cet accusé ne vaut pas acceptation du dossier.

Transmet le dossier au service référent.

Le service référent (GU)

 Instruit dans Osiris (vérification de l'éligibilité du demandeur et de la demande au regard des critères) via l'onglet « instructions ».

ATTENTION: le service référent ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération.

Le GAL (Comité de programmation et équipe technique)

- Le Comité de programmation du GAL se réunit et émet une décision en opportunité sur le dossier. Si le GAL le souhaite, la décision peut être prise en amont de l'analyse réglementaire du service référent. Une décision est alors prise sous réserve d'une analyse de l'éligibilité du dossier.
- L'équipe technique du GAL informe le GU de la décision en opportunité par l'envoi du compte-rendu.
- Le Président du GAL notifie au maître d'ouvrage la décision prise.

Le service référent (GU)

- Enregistre l'avis d'opportunité dans Osiris.
- Assure l'engagement comptable et édite la convention d'attribution d'aide.



aisit les enveloppes d'autorisation 'engagement dans Osiris.

Le service référent (GU)

- Enregistre l'avis d'opportunité dans Osiris.
- Assure l'engagement comptable et édite la convention d'attribution d'aide.

Le maître d'ouvrage signe la convention d'attribution d'aide,

puis le Président du GAL,

Le GAL (équipe technique)

Accompagne le porteur pour la constitution du dossier de paiement.

Le service référent (GU)

Recoit le dossier de demande de naiement complète

Le service référent (GU)

- Produit le Certificat de service fait sur la base des documents préparés par le GAL et le cas échéant d'une visite sur place.
- Fait la demande de paiement dans Osiris.
- Transmet la demande de paiement à l'ASP.

L'organisme Payeur (ASP)

Verse l'aide du FEADER au maître d'ouvrage.





Et alors concrètement pour la culture ?



Financé sur 3 ans par le pays Barrois (Meuse, bar-le-duc)

321 - Innovation dans le secteur des services aux habitants



Marie-Hélène Féry est une artiste interprète originaire du Saulnois. En 2012, elle se lance dans la création d'un spectacle qui a pour objectif de raconter en récits, chansons et musique, la trajectoire d'une famille originaire de Moselle, à travers les trois guerres : 1870, 1914-1918, 1939-1945.

Le spectacle met en particulier l'accent sur les changements d'identité, les épreuves traversées et les choix effectués par les personnages : un voyage à travers la mémoire et sa transmission. Il s'agit pour l'artiste de mettre en valeur la spécificité de l'identité lorraine et plus particulièrement de la Moselle, dont l'histoire s'articule autour des cultures germanique et romane.

Le spectacle intitulé « Une âme sur la frontière » a été joué dans plusieurs communes du territoire Moselle Sud puis dans la Grande Région. Il a également été adapté pour le public scolaire et présenté dans plusieurs établissements, notamment lors d'un travail de mémoire en lien avec le centenaire de la guerre 14-18.

« Une âme sur la frontière »

Association Voix des Champs

Financé sur 3 par le GAL Moselle Sud

« Pour la création du projet « Une âme sur la frontière », différents partenaires ont été associés. La participation du programme LEADER a été déterminante, elle représente la subvention la plus importante qui ait été

attribuée au projet. Sans cette participation, ce spectacle n'aurait pas pu être créé. Les réunions du GAL ont également permis de prendre de nouveaux contacts et de diffuser plus largement le spectacle ».

Marie-Hélène Féry, créatrice et interprète du spectacle.





Fiches actions (exemple type) définis par la stratégie locale du GAL

- Accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités
- Services aux habitants (études, actions d'animations, manifestations culturelles...)
- Développement du tourisme (démontrer le lien culture/savoir-faire local)
- Conservation et mise en valeur du patrimoine
- Aide aux micro-entreprises
- Développement d'outils numériques (site internet...)
- Coopération (résidences....)





Bonnes (indispensables) pratiques

- Un projet en lien avec la stratégie de territoire du Pays/PETR
- · L'animateur est votre ami
- Le plan de financement doit être parfaitement honnête
- Gérer la durée de vie du dossier et le fonds de roulement de trésorerie qui va avec
- Une information permanente avec le GAL
- Publicité obligatoire
- Contrôle à posteriori







- Cpl.asso.fr
 - DG AGRI
- RESEAU RURAL UE ET FRCE
 - Leader France
 - Ministère de l'agriculture



